COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 17 novembre 2017 et affichée ce même jour. Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 24 novembre 2017

ORDRE DU JOUR

- 1 APPROBATION COMPTE RENDU DU 19 OCTOBRE 2017.
- 2 GARANTIE D'EMPRUNTS OPAC 38 / DOMAINE DE VAY.
- 3 CREATION D'UN CENTRE SOCIAL MUNICIPAL ET DEMANDE D'AGREMENT CAF.
- 4 TARIFICATIONS ACTIVITES CENTRE SOCIAL MUNICIPAL.
- 5 RESSOURCES HUMAINES / CREATIONS DE POSTES.
- 6 RESSOURCES HUMAINES / NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX.
- 7 CHEQUES DEJEUNER / RENOUVELLEMENT CONTRAT CADRE AVEC LE CDG.38.
- 8 CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE / TAUX DE COTISATION 2018.
- 9 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2017 / ASSOCIATIONS CULTURELLES-SPORTIVES-SOCIALES.
- 10 ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE / CHORALE ENFANTS ET OPTION BAC / TARIFS.
- 11 DEMANDE DE DEGREVEMENT SUR TAXE COMMUNALE ASSAINISSEMENT.
- 12 CENTRE SOCIAL MUNICIPAL / CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES
- 13 COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.
- 14 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

L'an deux mille dix-sept, le 24 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André PAVIET-SALOMON, Maire.

Date de convocation: 17 novembre 2017

PRESENTS: M. PAVIET-SALOMON, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, MM. IMBERDISSE (arrivée à 19h08), MICHALLET, MME BRENIER, M. POMMET, MME MARCHAND, MM. DURAND, BELMELIANI (arrivée à 18h42), CASTOR, CAZALY, MME GAROFALO, MM. GRIS, LAURE, MAZABRARD, MME BALLANDRAS, M. ROCHER, MMES. NIZOT, PARDAL.

POUVOIRS:

M. REYNAUD	Α	M. SBAFFE.
M. IMBERDISSE	A	MME. GAROFALO (jusqu'à 19h08).
MME. CHINCHOLE	A	MME BRENIER.
M. BELMELIANI	A	M. POMMET (jusqu'à 18h42).
MME. BAZ	A	MME. FERNANDEZ.
MME. BRISSAUD	A	M. PAVIET-SALOMON.
MME. DUGOURD	A	M. MICHALLET.
MME. LAMBERT	A	MME ROUX.
M. ARIAS	A	M. LAURE.
M. PATICHOUD	Α	M. MAZABRARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND.

•••••

- <u>1 - APPROBATION COMPTE RENDU DU 19 OCTOBRE 2017.</u>

Après rappel de l'ensemble des dossiers présentés, des résultats de vote, des rapports des différentes commissions et syndicats, des questions et informations diverses, le compte rendu de la séance du 19 octobre 2017 est proposé au vote du Conseil.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 19 octobre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- 2 - GARANTIE D'EMPRUNTS OPAC 38 / DOMAINE DE VAY.

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de garantie d'emprunts sollicitée par OPAC.38 pour la réalisation de 6 logements sociaux au 43 chemin de l'Ermite au titre du programme immobilier « Domaine de Vay » (4 PLUS, 2 PLAI).

Un prêt d'un montant total de 488.335 € sera réalisé par OPAC.38, sachant que la garantie demandée à la commune est à hauteur de 35 % de ce montant (soit 170.917 €).

Les 65% restants seront garantis par le Conseil Départemental de l'Isère (15 %), la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (35 %) et la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (15 %).

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

- <u>3 - CREATION D'UN CENTRE SOCIAL MUNICIPAL ET DEMANDE D'AGREMENT</u> CAF.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que notre agglomération ne comprend qu'un seul Centre Social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère. Cette structure est gérée par la Maison des Jeunes et de la Culture qui a intégré le bâtiment communal Letrat le 1er juillet dernier, par suite du non renouvellement par la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné de la convention d'occupation des locaux situés sur la commune de Charvieu-Chavagneux et gérés par cet organisme.

La commune de Tignieu Jameyzieu considère comme indispensable de poursuivre le projet social porté par la Maison des Jeunes et de la Culture, afin que des réponses adaptées soient apportées aux besoins des habitants de Tignieu Jameyzieu, à savoir :

- -maintenir un lieu d'écoute, d'information et d'orientation.
- -développer le lien social pour encourager le vivre ensemble.
- -impliquer les familles dans l'élaboration du projet social.

De ce fait, la commune entend mettre en place un service municipal dédié aux activités d'un Centre Social agréé et en assurer le maintien à compter du 1er janvier 2018. Trois postes seront créés à cet effet au sein de l'organigramme du Personnel Communal, afin de répondre aux consignes de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, à savoir :

- -Directeur de Centre Social à temps complet (catégorie A).
- -Référent Familles à temps complet (catégorie B).
- -Chargé d'Accueil à temps complet (catégorie C).

Monsieur MAZABARD s'interroge sur le budget fonctionnement de la MJC. Monsieur le Maire précise que la MJC en tant qu'association avait un équilibre entre les cotisations payées par les abonnés et le coût des interventions des animateurs. Avec les aides de la CAF, le budget sera de 80 000€ maximum.

Madame PARDAL questionne sur l'avenir des animateurs et sur les activités qui seront proposées. Monsieur le Maire indique que certains animateurs seront recrutés par la commune en CDD et que les activités seront les mêmes.

Monsieur POMMET souhaite connaître le périmètre du Centre Social. Monsieur le Maire rappelle qu'il doit intégrer plusieurs communes (agglomération).

Monsieur CASTOR souligne le fait que cela soit bénéfique pour la toile associative, parce que la commune permet d'alimenter encore plus les activités présentes.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 29 Pour: 29

- 4 - TARIFICATIONS ACTIVITES CENTRE SOCIAL MUNICIPAL.

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose de fixer comme suit, les tarifs des différentes activités mises en place par le Centre Social Municipal, à savoir :

1 − Tarifs proposés :

Les différents tarifs sont calculés en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales, à savoir :

- -QF supérieur à 1200
- -QF compris entre 1200 et 851
- -QF compris entre 850 et 621
- -QF compris entre 620 et 441
- -OF inférieur à 440

2 – Classification des activités.

Tarif A: Eveil Danse (4-6 ans), Zumba Kids (6-12 ans / 12-16 ans), Cuisse Abdos Fessiers (plus de 16 ans), Stretching (plus de 16 ans), Zumba (plus de 16 ans / 45 mn).

Tarif B: Karaté (4-6 ans / 6-12 ans), Taekwondo (4-6 ans / 6-12 ans), GRS Loisirs (6-12 ans), Hip Hop (6-12 ans / 12-16 ans), Modern Jazz (6-12 ans), Zumba (plus de 16 ans / 1h30), Cabaret (plus de 16 ans), Gym Pilate (plus de 16 ans), Gym Douce (plus de 16 ans), Espanol (plus de 16 ans).

Tarif C: Modern Jazz (12-16 ans / plus de 16 ans), Strong by Zumba (plus de 16 ans).

Tarif D: Tai Ji Quan / Qi Gong (plus de 16 ans).

Tarif E: CAF et Zumba (plus de 16 ans), Yoga (plus de 16 ans), Sophrologie et Mindfulness (plus de 16 ans), Anglais (plus de 16 ans / niveau débutant et confirmé).

Tarif F: Taekwondo (12-16 ans / plus de 16 ans), Anglais (plus de 16 ans / niveau intermédiaire)

Tarif G: GRS Compétition (6-12 ans / 12-16 ans).

Autres tarifs: Art'Hérapie (75 € les 6 séances), Œnologie (220€ / un vendredi par mois), Informatique (40 € pour huit séances d'une heure), Préparation B2i (45 € pour huit séances).

Monsieur SBAFFE rappelle que ces tarifs concernent l'inscription à des activités pour la période allant de septembre 2017 à début juillet 2018 ; la commune prenant en charge ces activités à compter du 1^{er} janvier 2018. Les tarifs seront proratisés pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 08 juillet 2018 (fin des activités).

Monsieur MAZABRARD demande si les activités consacrées au 4-6 ans ne peuvent pas être gratuites. Monsieur le Maire répond que c'est la CAF qui impose, qu'il n'est pas possible pour nous de faire de la gratuité même pour cette tranche.

Monsieur GRIS s'interroge concernant les adhérents actuels qui ont déjà payés pour l'année de septembre 2017 à juin 2018. Monsieur le Maire explique que les adhérents devraient être remboursés par la MJC puis facturés par la commune dès le 1^{er} janvier 2018.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 29 Pour: 29

- 5 - RESSOURCES HUMAINES / CREATION DE POSTES.

Madame BRENIER, Adjointe en charge des Ressources Humaines propose au conseil de créer trois postes à temps complet au sein de l'effectif communal et de les affecter au Centre Social Municipal qui sera créé au sein des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces postes sont les suivants :

- -Directeur de Centre Social (catégorie A).
- -Référent Familles (catégorie B).
- -Chargé d'Accueil (catégorie C).

Les postes sont à pourvoir au 1^{er} janvier 2018 et le Comité Technique a été consulté sur ces créations lors de sa séance du 22 novembre 2017.

Monsieur CASTOR demande si ces trois personnes seront en mairie ou à Létrat. Monsieur le Maire lui confirme qu'ils seront à Létrat pour être sur place.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 29 Pour: 29

- <u>6 - RESSOURCES HUMAINES / NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX.</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil le nouvel organigramme des services municipaux, suite à la réorganisation de ceux-ci.

Cette nouvelle organisation résulte notamment de la création au 1^{er} janvier 2018 d'un nouveau service municipal à savoir le Centre Social et de la création des postes affectés à celui-ci, mais également de la fin des Contrats Aidés et au retour à la semaine scolaire de quatre jours.

Le besoin de renforcement de plusieurs services a aussi été pris en compte au sein de cette nouvelle organisation (comptabilité notamment).

Par ailleurs, l'évolution de la commune et de ses besoins, mais également la volonté d'apporter un service public de qualité à l'ensemble des usagers des services municipaux ont conduit la Municipalité à réfléchir avec les services concernés à l'élaboration de cette nouvelle organisation. Plusieurs pôles ont été repensés de façon à harmoniser les missions de nos agents avec les besoins des usagers et ainsi apporter plus de clarté à ces derniers lorsqu'ils viennent en mairie.

Ce document a été présenté en Comité Technique du 22 novembre courant.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider cet organigramme qui sera présenté au personnel administratif de la mairie le 1^{er} décembre prochain.

Un exemplaire sera ensuite transmis au Centre de Gestion de l'Isère.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 29 Pour: 29

- 7 - CHEQUES DEJEUNER / CONTRAT RENOUVELLEMENT CADRE AVEC LE CDG 38.

Monsieur SBAFFE rappelle que le Personnel communal bénéficie depuis le 30 janvier 2009 (délibération du Conseil), de l'attribution de Chèques Déjeuner dont la valeur unitaire est de 5 € dont 50 % sont pris en charge par la commune.

Cette prestation sociale a été reprise par délibération du 19 décembre 2014 au sein d'un contrat cadre de prestations sociales, signé avec le Centre de Gestion de l'Isère. Ce contrat a permis de retenir la prestation relative aux « Chèques Déjeuner » et a été signé pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'objectif principal de ce contrat est de mutualiser les coûts supportés par la Collectivité offrant des prestations sociales à ses agents.

Arrivant à échéance le 31 décembre 2017, la commune a été sollicitée par le Centre de Gestion de l'Isère pour renouveler son adhésion au contrat cadre précité.

Monsieur SBAFFE propose son renouvellement pour une durée de quatre années à compter du 1^{er} janvier 2018, avec les modifications suivantes concernant les Chèques Déjeuner :

-augmentation à 5,30 € de la valeur unitaire du Chèque Déjeuner.

-prise en charge par la commune de l'augmentation de 0.30 € ; soit une participation de 2.80 € par Chèque Déjeuner (53 %).

-maintien de la participation de l'agent à hauteur de 2,50 € par Chèque Déjeuner (47 %).

Ces nouvelles dispositions ont été présentées en Comité Technique du 22 novembre courant.

Madame BALLANDRAS demande si la commune envisage une dématérialisation des chèques déjeuner. « Pourquoi pas » répond Monsieur le Maire ; c'est une solution envisageable que nous commençons à mettre en place pour d'autres services.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

8 – CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE / TAUX DE COTISATION 2018.

Depuis plusieurs années, le Personnel communal bénéficie d'un contrat de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'arrêts maladie prolongés.

Ce contrat souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale impose une cotisation appliquée sur le traitement de base de chaque adhérent. A ce jour, ce taux est de 2,64 %, réparti à hauteur de 1,78 % pour l'agent et de 0,86 % pour la collectivité employeur.

La Mutuelle nous a informés d'une augmentation de cette cotisation qui sera fixée à 2,93 % à compter du 1^{er} janvier 2018. Monsieur SBAFFE propose au Conseil de répartir comme suit ce nouveau taux :

-Part salariale 1,92 %. -Part patronale 1,01 %.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur cette proposition.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 29 Pour: 29

9 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2017 / ASSOCIATIONS CULTURELLES-SPORTIVES-SOCIALES.

Monsieur CASTOR propose au Conseil d'attribuer plusieurs subventions exceptionnelles à des associations locales œuvrant dans les domaines social, culturel, sportif ayant eu des activités particulièrement remarquables tout au long de l'année écoulée (année 2017). Ces propositions sont les suivantes :

1 – Domaine Social.

-Association GALI		600 €.
-71550clation G71L1	Total	600 €.
2 – <u>Domaine Culturel</u> .		
-Harmonie La Tignolane		300 €.
-AACS		300 €.
-Au Plaisir de Lire		300 €.
-Comité des Fêtes		300 €.
-Solid'Anim		300 €.
	Total	1.500 €.
3 – <u>Domaine Sportif</u> .		
-Football Club		1.000 €.
-Tennis		700 €.
-Gymnastique Volontaire		350 €.
-Tennis de Table		350 €.
-Badminton		500 €.
	Total	2.900 €.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 29 Pour: 29

<u>10 – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE / CHORALE ENFANTS ET OPTION BAC / TARIFS.</u>

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil de modifier les tarifs actuels de l'Ecole de Musique Municipale en ce qui concerne les activités suivantes :

1 – Chorale Enfant.

Il n'existe à ce jour qu'un seul tarif pour la chorale « Enfant », fixé à 120 € par an. A titre de comparaison, la chorale « Adulte » dispose de tarifs variant entre 70 et 90 €.

Monsieur SBAFFE propose d'harmoniser ces différents tarifs en fixant à 50 € par an le tarif applicable aux enfants de Tignieu Jameyzieu et à 65 € par an pour les enfants extérieurs à la commune.

2 – Option Bac.

Aucun tarif n'existe à ce jour pour l'option Bac qui est proposé aux élèves se présentant aux épreuves du baccalauréat.

Monsieur SBAFFE propose de fixer à 50 € par an le tarif applicable aux élèves de Tignieu Jameyzieu et à 65 € par an pour les élèves extérieurs à la commune.

Il précise que la gratuité sera appliquée pour les élèves déjà inscrit à l'Ecole de Musique Municipale pour d'autres activités.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

<u>11 – DEMANDE DE DEGREVEMENT SUR TAXE COMMUNALE ASSAINISSEMENT.</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de dégrèvement de taxe communale d'assainissement.

La demande concerne une facture du Syndicat des Eaux établie sur une consommation de 562 m3 ; une fuite ayant été constatée après compteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil que la commune applique une réduction sur la facture au titre de la taxe communale d'assainissement, sachant que la consommation annuelle estimée de ce particulier basée sur les consommations des quatre dernières années est de 18 m3.

Il est proposé au Conseil de retenir une consommation de 20 m3 pour l'application de la taxe communale d'assainissement (pénalité de 10 % rajoutée à la consommation moyenne).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

12 – CENTRE SOCIAL MUNICIPAL / CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle que la création du Centre Social Municipal et l'approbation de la tarification des différentes activités s'y rattachant imposent de créer une régie de recettes pour l'encaissement des sommes perçues par la commune.

L'avis du Trésorier de Crémieu sera sollicité pour cette création et, dans l'hypothèse où cet avis serait favorable, Monsieur le Maire nommera par arrêté un régisseur titulaire et son suppléant.

Monsieur SBAFFE précise que la régie sera créée à compter du 1er janvier 2018.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.

TÉLÉTHON (Florian CASTOR).

- Le Téléthon a débuté le 23/11/2017. Concert à l'église le 24/11/2017
- Concert à l'église le 24/11/2017.
- Le samedi 09 décembre 2017, les bénévoles vont essayer de battre le record mondial de la plus grande galette ronde, qui sera faite par la boulangerie Tonchia, à la galerie Leclerc.

CMEJ (Francette FERNANDEZ)

- -Elections terminées pour le nouveau Conseil Municipal Enfants Jeunesse : 44 candidats, 25 élus.
- -Installation le 1^{er} décembre 2017 à 18h00 en salle du Conseil Municipal.
- Beaucoup d'idées sur l'environnement, le sport, le social etc...
- -Cabine téléphonique transformée pour accueillir des livres.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

- Commission affaires scolaire où il y a eu une présentation du bilan des effectifs, des travaux, du cycle piscine, de la classe de neige.
- Le projet de classe verte pour l'école La Plaine commence à s'organiser.
- Transport pris en charge par la CCBD pour les sorties piscine.
- Le fruit à la récré s'arrêtera en décembre si pas de subventions.
- Sondage sur les rythmes scolaire pour un retour à 4 jours par semaine : 85%.

VOIRIES (Gilbert POMMET)

- SIEPC valide à l'assemblée générale le démarrage de travaux chemin des Tournes avec son renforcement.
- Prolongement des trottoirs rue du Montay.
- Transfert éclairage public au 1^{er} janvier 2018 au SEDI.

CHSCT (Gilbert POMMET)

- Règlement validé.
- Document unique qui se met en place.
- Présentation du plan du Restaurant Scolaire et de l'Ecole de Musique.
- Parking réservé au personnel et aux élus.

MAISON DU LIVRE (Hélène MARCHAND)

- Exposition dans le cadre de la biennale sur l'Inde + documentaire.

- INFORMATIONS DIVERSES.

- -Vote favorable de la sortie de Tignieu-Jameyzieu de la CCBD.
- -Décision de fermer La Poste à condition de trouver un point relais (peut-être avec le buraliste de Tignieu-Jameyzieu).

FIN DES DEBATS: 20 heures 27.